

# REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITÉ



OGEC NOTRE DAME DES TROIS RIVIERES

Groupe scolaire  
Jean Cassaigne



UFA



et



# REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITÉ

## IDENTITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT

Nom de l'établissement scolaire : Lycée Polyvalent Privé Jean Cassaigne

Nom du chef d'établissement : BERTHOU Yann

Adresse de l'établissement : Avenue JF Kennedy

Code postal : 40280 Ville : SAINT PIERRE DU MONT

Téléphone : 05 58 46 75 20 Fax :

Site web : gs-cassaigne.fr

E-mail : contact @ gs-cassaigne.fr

Siret : 42074790900018 Naf : 42074790900018

Nom du référent handicap : Isabelle ARNAULT  
E-mail : isabelle.arnault@gs-cassaigne.fr

Nom de l'association gestionnaire (personnalité morale) :

OGEC NOTRE DAME DES TROIS RIVIERES

Nom du président : GOURON Emmanuelle

Adresse de l'association :

LYCEE JEAN CASSAIGNE

Code postal : 40280

Ville : SAINT-PIERRE-DU-MONT

Nombre d'établissements recevant du public (ERP) : 1

# REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITÉ

## RENSEIGNEMENTS SUR LE(S) ÉTABLISSEMENT(S) RECEVANT DU PUBLIC

Nom de l'établissement : Lycée Polyvalent / UFA Jean Cassaigne

Classement :

Type :

Catégorie :  1<sup>ère</sup>  2<sup>ème</sup>  3<sup>ème</sup>  4<sup>ème</sup>  5<sup>ème</sup>

Effectif de l'ERP :

Personnel : 98

Public : 612

Total : 710

L'ERP possède plusieurs niveaux (étages et sous-sol) :

Un Ad'AP a-t-il été déposé :  oui  non

• Si oui :

Nom du dépositaire de l'Ad'AP :

n° d'Ad'AP :

date :

durée de l'Ad'AP :

• Si non :

Établissement nouvellement construit

Établissement conforme aux règles d'accessibilité au 31 décembre 2014

Arrêté préfectoral de prorogation

Prestations fournies par l'établissement :

Enseignement général et technologique de la seconde au BTS

Enseignement professionnel de la 3<sup>ème</sup> Prépa métiers à la terminale de bac professionnel

UFA: formation par apprentissage en mixité (CAP AEPE, BTS MECP, terminale bac pro AGORA)

Matériel	Localisation	Date d'intervention	Description
> Ascenseur	Rez-de -chaussée du hall général	Vérification mensuelle	Permet d'accéder au premier étage du bâtiment pour les salles de classe, l'étude et le CPE
➤ Rampes d'accès normalisées	Devant l'accueil, le self, le bâtiment esthétique et le bâtiment E (BTS)	A l'ouverture: 1er septembre 1998	Permettent d'accéder aux demi-étages pour se rendre au foyer, au self, aux salles de classe du couloir Pôle Santé Social
➤ Portes aux normes (90 cms de passage)	Dans tout l'établissement	A l'ouverture: 1er septembre 1998	Permettent le passage de fauteuils roulants dans tout l'établissement
➤ Passerelle vers le bâtiment E (BTS) aux normes d'accessibilité	Au premier étage du bâtiment	Août 2017	Permet d'accéder au bâtiment E (BTS) au premier étage depuis le bâtiment principal
➤ Marquage jaune au sol sur les marches du bas et du haut de l'escalier, et à chaque palier	Au premier et deuxième étage du bâtiment	Août 2025	Permet d'accéder au premier étage du bâtiment pour les salles de classe, l'étude et le CPE
➤ Marquage jaune à hauteur d'homme sur les poteaux du hall	Rez-de -chaussée du hall général	Août 2025	Permet d'accéder à tout le bâtiment : accueil, vie scolaire, salles de classe...
➤			
➤			
➤			
➤			

Action de formation	Description	Effectifs formés	Date (réalisée ou programmée)
> Réunion d'équipe avec présentation du rôle de référent handicap	Présentation du rôle de référent handicap, ses missions et de la fiche de poste	12 personnes	2 février 2023
> Formation de référent handicap	Acquisition des connaissances nécessaires à la fonction de référent handicap	Le référent handicap	les 16,17 mars et 3 avril 2023
> Sensibilisation des formateurs au handicap avec Lydia Périn, référente handicap Aspect	Cadre législatif et réglementaire, notion de handicap, accessibilité et compensation, apprentissage et handicap, accompagnement des apprentis	15 personnes + équipe accueil + resp. ULIS	29 juin 2023
> Participation aux Mardis du Handicap avec Lydia Périn, référente handicap Aspect	Échanges avec les référents handicap du réseau, création d'outils d'accompagnement des nouveaux apprentis en situation de handicap	Le référent handicap	Septembre 2023/ juin 2024
> Job dating UFA du 40 avec Aspect Aquitaine au Lycée St Jacques de Compostelle	Participation au stand Handicap avec Lydia Périn et expérimentation du jeu numérique à destination des apprentis en situation de handicap	10 personnes	25 juin 2024
> Participation aux Rendez-vous du Handicap avec Lydia Périn	Échanges avec les référents handicap du réseau, création d'outils d'accompagnement et d'analyse des besoins des apprentis en SH	Le référent handicap	Septembre 2024/ mars 2025
>			
>			
>			
>			

# REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITÉ

## PIÈCES AMINISTRATIVES

Sont joints au présent registre, les documents suivants (cocher les pièces jointes disponibles en fonction de la situation de l'établissement) :

- Si l'établissement est accessible :

- Attestation établie par un contrôleur technique ou par un architecte prévue aux articles L 111-7-4 et R 111-19-27 du CCH pour les bâtiments nouvellement construits
- Attestation d'accessibilité prévue aux articles L 111-7-3 et R 111-19-33 du CCH, pour les établissements conformes aux règles d'accessibilité au 31 décembre 2014 pour les bâtiments existants

- Si un Ad'AP a été déposé :

- Copie du dépôt d'Ad'AP (ou de l'attestation de l'approbation de l'Ad'AP en cas d'Ad'AP de patrimoine)
- Calendrier de mise en accessibilité
- Point d'étape pour les Ad'AP comportant plus d'une période
- Attestation d'achèvement d'Ad'AP (attestation accessibilité aux personnes handicapées dite « HAND »)

- Si l'établissement n'est pas accessible et qu'aucun Ad'AP n'a été déposé :

- Copie de l'arrêté préfectoral accordant une prorogation du délai de dépôt de l'Ad'AP
- Copie du dépôt d'Ad'AP lorsqu'il aura été effectué

- Dans tous les cas de figure :

- Le diagnostic d'accessibilité
- Les arrêtés préfectoraux accordant les dérogations aux règles d'accessibilité le cas échéant
- La notice d'accessibilité quand elle existe (obligatoire en cas d'autorisation de travaux ou de permis de construire)
- Un plan de masse de l'établissement scolaire quand il se compose de plusieurs ERP (facultatif mais vivement recommandé)
- La plaquette informative de la DMA intitulée « **Bien accueillir les personnes handicapées** »
- Les attestations de formation du personnel (pour les ERP de 1ère à 4ème catégorie)